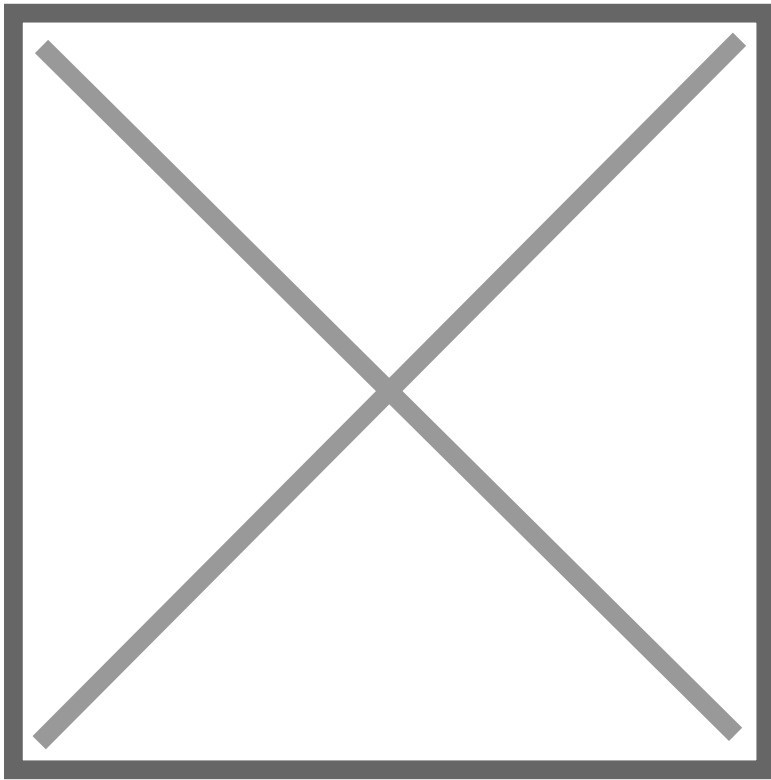


Acte de piraterie israélien et silence complice des États

Description

Par Claude Lœstic, 29 juillet 2018



Le 29 juillet vers 13 h 30 heure française, le bateau Al Awda (le Retour) a été arraisonné par la marine de guerre israélienne dans les eaux internationales à environ 50 milles marins de Gaza.

Al Awda fait partie de la flottille internationale qui tente de briser le blocus illégal de la bande de Gaza.

Al Awda transporte des médicaments. Il a à son bord 8 membres d'équipage et 14 passagers dont une Française, Sarah Katz, membre de l'Union Juive Française pour la Paix. Il y a en tout 16 nationalités représentées sur ce bateau.

D'autres bateaux de la flottille vont bientôt arriver vers Gaza dont le Freedom à bord duquel se trouve un autre citoyen français, Pascal Maurieras, membre de l'équipage.

Cet arraisonnement est un acte de piraterie qui révolte les consciences. Le silence de la communauté internationale en général et du gouvernement français en particulier est une vraie honte, un permis donné à l'occupant israélien de violer sans arrêt les droits de l'Homme et le droit international.

Interrogé, l'ambassade de France à Tel-Aviv affirme : « nous ne pouvons rien faire », confirmant ainsi une complicité de fait avec la politique israélienne.

La coalition française pour la Flottille de la Liberté :

- Dénonce l'acte de piraterie commis par Israël qui s'ajoute aux nombreux assassinats perpétrés contre la population de Gaza.
- Exige de la part du gouvernement français une dénonciation claire de l'attaque en eaux internationales d'un bateau pacifique.
- Exige que le gouvernement français assure la protection des autres bateaux de la flottille et des personnes à leur bord.
- Exige que ce même gouvernement français se porte garant publiquement de la sécurité de Sarah Katz.

Pour les organisateurs en France,

Mme Claude Lécostic, coordinatrice de la Flottille de la Liberté en France

Paris le 29 juillet 2018

date créée
2018/07/29